Et voyez donc quelle loyauté ! C'est dans le *Canadien*, en date du 29 Mars dernier, que M. Tardivel (il faut citer ses propres expressions, car il n'hésite pas à mettre en doute notre véracité) que M. Tardivel s'est exprimé comme suit. en parlant de la lecture que nous avons donnée au Cercle le 22 Janvier dernier, lecture qui n'a jamais été publiée : " il se permet de donner à la Genèse, en parlant de l'œuvre " des six jours, une interprétation qui laisse ceux qui l'entendent dans " un grand malaise ", en d'autres termes qui les scandalise. M. Tardivel, officier du Cercle, lance ainsi une accusation au nom de ses collègues (" ceux qui l'ont entendu "), et aucun ne réclame ! On répète tout de même que le Cercle n'a rien à voir dans les accusations de l'un de ses officiers ; et celui-ci voudrait que nous répondrions à une telle attaque publique par une plainte privée. Mais depuis quand donc les directeurs du Cercle ont-ils autorité sur les dires et gestes de M. Tardivel ? Ces messieurs, tout dernièrement encore, nous ont affirmé être impuissants à son égard ; et lui-même, qui nous réfère aujourd'hui à leur autorité, proclamait hier encore que le Cercle n'avait rien à faire avec ses écrits. Expliquera qui pourra ces contradictions.

" M. le rédacteur du *Naturaliste*, dit M. Tardivel, ne voudrait pas " prétendre qu'un prêtre qui se fait journaliste soit à l'abri de toute cri- " tique."

Non, sans doute ; tant qu'il ne s'agira que de littérature, de science, de grammaire etc., vous pouvez dès lors, autant que le cœur vous en dira, saisir votre étrille, armer votre associé de son peigne et de sa brosse, et, à l'œuvre : grattez, frottez, brossez, tant qu'il vous plaira, vous n'avez affaire là qu'au journaliste et n'êtes tenu à d'autres égards que ceux que commandent les convenances pour la personne de votre adversaire ; mais du moment qu'il s'agit de théologie ou d'écriture sainte, vos critiques et vos satires ne sont plus de mise, ce n'est plus au public que vous devez vous adresser, car pas plus le public que vous-même n'êtes compétent pour juger de telles questions.

Nous n'avons pas dit que le supérieur vous aurait imposé silence, si vous vous fussiez adressé à lui ; mais bien qu'il vous aurait appris à parler convenablement et à distinguer ce qui peut être de votre compétence ; et en cela, il vous aurait rendu un signalé service, si toutefois vous eussiez été disposé à l'écouter.

***

M. Tardivel, tout en protestant qu'il ne veut pas faire d'exégèse, continue à interpréter les textes de l'écriture, et tout en se fâchant du